



MECS *Les saints-anges*
Négociation pour le passage de la CCN 51 à la CCN 66

Compte rendu de la réunion de négociation du 22/01/2019

Sur le fond, la réunion a porté sur le comparatif des grilles conventionnelles et sur la méthode de reclassement. M. BROTHIER a précisé que lorsqu'une correspondance de métier existait entre les 2 conventions aucun problème ne se posait. Par contre, dès lors qu'un emploi n'était pas nommé dans la convention 66, la réflexion a porté sur le type d'emploi occupé avec la contrainte de l'obligation de diplôme dans le cadre de la CCN66. En cas de non-concordance des emplois, le reclassement sera étudié au cas par cas. Il se trouve, dans les tableaux présentés, 23 salariés qui se situent dans des cas de non concordance des emplois entre les 2 conventions. Cette situation concerne plusieurs métiers : l'auxiliaire socio-éducatif, le coordinateur de secteur, le contremaître, le veilleur de nuit, le rédacteur.

La CGT est intervenue pour que ce changement conventionnel permette d'engager des formations qualifiantes en priorité pour les personnels qui en auraient besoin dans la nouvelle convention. M. MIRA avait mis en place, au niveau associatif, une cotisation supplémentaire de 0,3% avec UNIFAF qui pourrait être utilisée à cet effet. Nous avons précisé que la fonction de moniteur adjoint d'animation est la plus basse dans la grille de la CCN66 du secteur éducatif et qu'elle ne permet pas de travailler en autonomie avec un groupe d'enfants, qu'aucun écrit ne peut être demandé à ce professionnel. De ce fait, il semble que cette fonction ne corresponde pas à celle d'auxiliaire socio-éducatif.

Compte tenu du fait que dans la CCN66 la carrière avance plus vite mais l'évolution s'arrête plus tôt que dans la CCN51 où la carrière progresse moins vite mais évolue plus longtemps, il serait important de réfléchir à la situation des salariés qui sont en fin d'évolution dans la nouvelle convention.

Sur l'ensemble des questions portées par la délégation syndicale, la Direction s'est engagée à établir rapidement le compte rendu de la réunion avec les demandes mentionnées.

Lors de cette réunion, M. GOMEZ-BONNET nous a indiqué qu'il était devenu Directeur Général de l'association Fouque à titre définitif d'une manière formellement validée par le Conseil d'Administration et qu'il n'était plus Directeur de la MECS Les saints-anges. De ce fait, le risque de conflit d'intérêt n'existait plus. Nous lui avons fait entièrement confiance. La réunion s'est donc déroulée normalement.

Or, le mardi 29 janvier 2019, nous apprenons que M. GOMEZ-BONNET n'était pas encore Directeur Général de l'association Fouque puisqu'il n'avait pas encore signé

l'avenant à son contrat de travail et qu'il devrait prendre ses nouvelles fonctions seulement le 1^{er} février 2019.

Nous sommes extrêmement choqués par les propos de M. GOMEZ-BONNET qui varient selon ses besoins.

Nous constatons que ces méthodes ne peuvent convenir à un dialogue social serein et serein.

En conséquence, nous demandons à M. GOMEZ-BONNET de bien vouloir clarifier, par écrit et le plus rapidement possible, sa situation afin d'obtenir une nécessaire transparence dans le fonctionnement de l'association Fouque.

De plus, la Direction s'était engagée à fournir le compte rendu de la réunion précédente à notre syndicat dans un délai raisonnable afin que nous puissions l'amender et le valider avant cette réunion. Or, le compte rendu ne nous a été transmis qu'en début de réunion. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de reporter notre avis afin d'étudier sereinement le document. De plus, lors de la réunion du 17/12/2018, notre délégué syndical central a été victime de propos irrespectueux assortis d'une menace de la part de M. Toni GIMONDO et ces faits n'apparaissent pas sur le compte rendu.

Par ailleurs, le 16 décembre 2018, nous avons envoyé un courriel aux membres du CE de la MECS Les saints-anges pour que notre délégué syndical central, Christian BARBE, puisse participer aux réunions préparatoires organisées au niveau du Comité d'Établissement notamment pour permettre une réelle cohérence et donc une plus grande efficacité dans les négociations. Plus d'un mois et demi après, nous n'avons toujours aucune réponse de la part du CE !

Afin que les réunions se déroulent dans un climat serein et en toute transparence, notre syndicat CGT-Fouque a demandé l'enregistrement des séances. La Direction et le CE ont refusé !

Pour finir, nous vous transmettons un courrier que la DIRRECTE (Ministère du Travail) a envoyé, en date du 5 décembre 2018, aux membres du CE de la MECS Les saints-anges, aux Délégués du Personnel ainsi qu'à la Direction de l'établissement concernant la pétition. Nous sommes surpris que les salariés n'aient pas été informés de ce courrier par les IRP ou par la Direction afin que la transparence soit de mise dans votre établissement. À vous de juger !

Notre syndicat CGT-Fouque reste à l'écoute de tous les salariés afin de mener le plus efficacement possible cette négociation. Par conséquent, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre délégué syndical CGT sur l'établissement, Abdoulaye SAKO.

Syndicat CGT de l'association Fouque
272 avenue de Mazargues 13008 Marseille
Téléphone : 06 70 07 23 54
www.cgt-association-fouque.org - Courriel : cgt.fouque@gmail.com